



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA
LEGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Marseille, le **16 AOUT 2021**

**Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la
Protection des Milieux**

Affaire suivie par: Mme OUAKI / M. CORONGIU
Tél: 04.84.35.42.61/72
Dossier 2020-425-TEMP

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
Société GEOTRADE
à Marseille (13002)**

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public sur la demande en date du 5 novembre 2020 de la société GEOTRADE en vue d'être autorisée à procéder au démantèlement du bateau pompe « Le Lacydon », appartenant au Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, situé au niveau du poste 122 du Grand Port Maritime de Marseille, Quai du Président Wilson (13002).

Le dossier mis à la disposition du public sera consultable **du mercredi 25 août au vendredi 10 septembre 2021 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques/Consultation-du-public>

Les observations pourront être adressées par voie électronique à la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse : pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Le dossier pourra également être consulté, de 9h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 à :

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**, Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 6.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de la consultation publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux. Des recommandations d'organisation pourront être examinées afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Yvan CORDIER